

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

**OBJET :
ACQUISITION DE
LA PARCELLE
ZB 30 POUR UN
PROJET DE
CREATION
D'AIRE DE
COVOITURAGE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **24 FEV. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme RUIZ Patricia,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un projet portant sur l'implantation
d'une aire de covoiturage à proximité de l'autoroute, dans le cadre de la mobilité
et de la préservation de l'environnement.

Afin de réaliser cet aménagement, il est nécessaire d'acquérir une parcelle
située au lieudit « Le Cammas Haut » d'une superficie de 6 810 m², matérialisée
sur le plan annexé à la présente.

Ce terrain cadastré section ZB n° 30, a été estimé par le service France
Domaine à 136 000 € en date du 5 décembre 2019.

Il indique que le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques
Nicolas Appert, par courrier en date du 19 décembre 2019, a accepté de vendre
la parcelle à la Ville moyennant le prix de 34 000,00 Euros correspondant à la
valeur d'origine de ce bien,

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à
cette acquisition,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 13 février 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB n° 30, située au lieudit « Le Cammaus Haut », au prix de 34 000,00 Euros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

INDIQUE que les honoraires du notaire et les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune.

PRECISE que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GREFFIER Philippe et Mme GIRAL Hélène, membres du syndicat mixte, ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Application faite le :
21 FEV. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
20 FEV. 2020
Par publication le :
24 FEV. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Pl

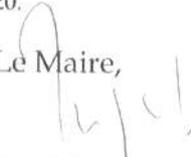


Hervé ANTOINE

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Plan de situation ZB 30

